



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ STP® TRAITEMENT DIESEL

Conformément au règlement (CE) no 453/2010

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial STP® TRAITEMENT DIESEL  
No du produit 54200, 54400

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif de carburant.  
Utilisations déconseillées Aucune contre-indication n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Armored Auto UK Ltd  
Unit 16, Rassau Industrial Estate  
Ebbw Vale  
Gwent NP23 5SD  
UK  
Tel: +44 1495 350234  
Fax: + 44 1495 350431  
euregulatory@armoredautogroup.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 1495 350234  
Lundi - Jeudi: 8.30 - 17.00  
Vendredi: 8.30 - 15.30

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	EUH066; Asp. Tox. 1 - H304
Pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

##### Classification (1999/45/CEE)

Xn; R65. R52/53, R66.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

##### Pour l'homme

La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Danger

# STP® TRAITEMENT DIESEL

## Mentions De Danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils De Prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P301+310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

## Conseils De Prudence Supplémentaires

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
------	---------------------------------------

## Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

## 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

<b>HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, &lt;2% AROMATIQUES</b>		<b>60-100%</b>
<b>No CAS :</b>	<b>No CE : 926-141-6</b>	<b>Numéro D'Enregistrement: 01-2119456620-43</b>
Classification (CE 1272/2008) EUH066 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66.	
<b>2-ETHYLHEXYL NITRATE</b>		<b>10-30%</b>
<b>No CAS : 27247-96-7</b>	<b>No CE : 248-363-6</b>	
Classification (CE 1272/2008) EUH044 EUH066 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R20/21/22. N;R51/53. R44,R66.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Donner de l'air frais et garder au chaud et au repos, de préférence dans une position assise, confortable, le dos droit. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Ingestion

Ne jamais faire boire une personne sans connaissance. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter immédiatement un médecin !

#### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

#### Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

##### **Inhalation**

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

##### **Ingestion**

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.

##### **Contact avec la peau**

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

##### **Contact avec les yeux**

Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction**

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

##### **Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

### **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Porter un équipement de protection approprié. Arrêter la fuite si possible sans risque. NE PAS toucher à la matière déversée. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Bien ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lire et suivre les recommandations du fabricant. PAS prévu pour un nettoyage personnel. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Description Des Ingrédients

Il n'y a pas de limite d'exposition pour cet/ces ingrédient(s).

#### 2-ETHYLHEXYL NITRATE (CAS: 27247-96-7)

##### DDSE

Travailleur	Dermique	Long terme	Effets systémiques	1 mg/kg/jour
Travailleur	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	0.35 mg/m3
Travailleur	Dermique	Long terme	Effets locaux	44 µg/cm <sup>2</sup>
Consommateur	Dermique	Long terme	Effets systémiques	0.52 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	0.087 mg/m3
Consommateur	Oral	Long terme	Effets systémiques	0.025 mg/kg/jour
Consommateur	Dermique	Long terme	Effets locaux	22 µg/cm <sup>2</sup>

##### CPSE

Eau douce	0.8	µg/l
Eau de mer	0.08	µg/l
ITER	10	mg/l
Sédiment (eau douce)	0.74	µg/kg
Sédiment (eau de mer)	0.74	µg/kg
Sol	0.191	µg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipements de protection



#### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

#### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.

#### Mesures d'hygiène

Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. **NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Brun foncé.
<b>Odeur</b>	Hydrocarbure.
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Point de fusion (°C)</b>	Données insuffisantes.
<b>Densité relative</b>	0.8182
<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	Données insuffisantes.
<b>Pression de vapeur</b>	Données insuffisantes.
<b>Taux d'évaporation</b>	Données insuffisantes.
<b>Facteur D'Évaporation</b>	Données insuffisantes.

**Valeur pH, Solution Concentrée**

Données insuffisantes.

**Viscosité**

Pas connu.

**Solubilité (G/100G H2O@20°C)**

Données insuffisantes.

**Température de décomposition (°C)**

Données insuffisantes.

**Seuil D'Odeur, Bas**

Données insuffisantes.

**Point d'éclair (°C)** 73 °C

**Temperature d'auto-inflammation (°C)**

Données insuffisantes.

**Propriétés explosives**

Données insuffisantes.

**Propriétés comburantes**

Pas connu.

**9.2. Autres informations**

Non déterminé.

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Réaction avec: Acides. Oxydants forts.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Polymérisation Dangereuse**

Ne polymérise pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune condition particulière n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières À Éviter**

Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë:**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Toxicité pour la reproduction:**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**

Non classifié dans la catégorie des substances spécifiquement toxiques pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

## **Danger par aspiration:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.**

#### **2-ETHYLHEXYL NITRATE (CAS: 27247-96-7)**

### **Toxicité aiguë:**

#### **Toxicité aiguë (DL50 orale)**

> 10 mL/kg Rat

Informations sur le dossier REACH

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

#### **Dose**

50 - 500 mg/kg/day 15 jour Lapin

#### **Formation d'érythème et d'escarres**

Érythème modéré à grave (3).

#### **Formation d'œdème**

Œdème modéré (enflure d'environ 1 mm) (3).

Informations sur le dossier REACH

Aucune irritation. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Légèrement irritant.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

#### **Sensibilisation cutanée**

Essai de maximalisation chez le cobaye (GPMT: Guinea Pig Maximisation Test): Cobaye

Informations sur le dossier REACH

Non sensibilisant. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales:**

#### **Génotoxicité - In Vitro**

Aberration chromosomique:

Informations sur le dossier REACH

Négatif.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction:**

#### **Toxicité pour la reproduction - Fertilité**

Présélection: DSET 20 mg/kg/jour Oral Rat P

Informations sur le dossier REACH

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**

#### **STOT - Expositions répétées**

DSET 500 mg/kg Dermique Lapin

Informations sur le dossier REACH

Non classifié dans la catégorie des substances spécifiquement toxiques pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

**STP® TRAITEMENT DIESEL**  
**HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES**

**Toxicité aiguë:**

**Toxicité aiguë (DL50 orale)**

> 5000 mg/kg Rat

Informations sur les ingrédients.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 5000 mg/kg Lapin

Informations sur les ingrédients.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)**

> 5000 mg/m<sup>3</sup> (vapeur) Rat 8 hours

Informations sur les ingrédients.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Informations sur les ingrédients.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

**Sensibilisation cutanée**

Essai de maximalisation chez le cobaye (GPMT: Guinea Pig Maximisation Test): Cobaye

Informations sur le dossier REACH

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

**Génotoxicité - In Vitro**

Mutation génique:

Informations sur le dossier REACH

Négatif.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**

**STOT - Expositions répétées**

DSET >=30000 mg/kg Oral Rat

Informations sur le dossier REACH

Non classifié dans la catégorie des substances spécifiquement toxiques pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

**Danger par aspiration:**

**Viscosité**

Viscosité cinématique <= 20, 5 mm<sup>2</sup>/s.

Informations sur le dossier REACH

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

---

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

### **12.1. Toxicité**

**Toxicité Aiguë Pour Les Poissons**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## STP® TRAITEMENT DIESEL

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

#### 2-ETHYLHEXYL NITRATE (CAS: 27247-96-7)

##### **Toxicité aiguë - Poissons**

CL50 96 heures 2 mg/l Brachydanio rerio (Danio zébré)

CSEO 96 heures 1.52 mg/l Brachydanio rerio (Danio zébré)

Informations sur le dossier REACH

##### **Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE50 48 heures > 12.6 mg/l Daphnia magna

Informations sur le dossier REACH

##### **Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

CE50 48 heures 3.26 mg/l Scenedesmus subspicatus

Informations sur le dossier REACH

##### **Toxicité aiguë - Micro-organismes**

CE50 3 heures > 1000 mg/l Boue activée

Informations sur le dossier REACH

#### HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

##### **Toxicité aiguë - Poissons**

LL50 96 heures > 1000 mg/l Onchorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Informations sur le dossier REACH

##### **Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

EL50 48 heures > 1000 mg/l Daphnia magna

Informations sur le dossier REACH

##### **Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

EL50 72 heures > 1000 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata

Informations sur le dossier REACH

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### **Dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

#### 2-ETHYLHEXYL NITRATE (CAS: 27247-96-7)

##### **Stabilité (Hydrolyse)**

pH4 DT50 241 heures @ 25 °C

pH7 DT50 157 heures @ 25 °C

pH9 DT50 108 heures @ 25 °C

Informations sur le dossier REACH

##### **Biodégradation**

L'eau Dégradation (0%) 28 jours

Informations sur le dossier REACH

Aucune biodégradation observée en conditions d'essai.

#### HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

##### **Biodégradation**

L'eau Dégradation (~5%) 3 jours

L'eau Dégradation (~50%) 15 jours

L'eau Dégradation (69%) 28 jours

Informations sur le dossier REACH

Facilement biodégradable mais hors intervalle de 10 jours.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### **Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

# STP® TRAITEMENT DIESEL

## Informations écologiques relatives aux ingrédients.

### 2-ETHYLHEXYL NITRATE (CAS: 27247-96-7)

#### **Coefficient de partage**

log Pow 5.24

Informations sur le dossier REACH

**HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES**

#### **Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

### **Mobilité :**

Aucunes informations disponibles.

## Informations écologiques relatives aux ingrédients.

### 2-ETHYLHEXYL NITRATE (CAS: 27247-96-7)

#### **Mobilité :**

Le produit est partiellement soluble dans l'eau. Peut se disperser dans l'environnement aquatique.

#### **Coefficient de adsorption/désorption**

Sol log Koc 3.75 @ 22 °C

Informations sur le dossier REACH

**HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES**

#### **Tension superficielle**

26.4 mN/m @ 25 °C

Informations sur le dossier REACH

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

## 12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **Généralités**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **Étiquettes De Transport**

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### **Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin**

Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Commentaires De Mise À Jour**

Amendement aux sections : 2, 3, 8, 11, 12

**Date de révision** 04-2013

**Révision** 9

**Remplace la date** 04-2013

**Phrases - R (Texte Intégral)**

R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R44	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Mentions De Danger Complètes**

EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Avis De Non-Responsabilité

Les informations fournies ici sont déclarées exactes en l'état des connaissances de Clorox Europe Ltd et selon ses convictions, mais cependant elles ne constituent pas une garantie ni une déclaration, et elles ne devraient pas être interprétées comme telles, ni impliquer pour Clorox Europe Ltd une responsabilité légale quelle qu'elle soit. Toute information ou conseil donnés par Clorox Europe Ltd, en dehors de cette publication et concernant les produits Clorox Europe Ltd ou autres matières, sont également donnés de bonne foi. Il en va de la responsabilité du client, et de l'utilisateur, de s'assurer que les matières conviennent à l'usage qui en est fait. Pour les matières qui ne sont pas fabriquées ni fournies par Clorox Europe Ltd et qui sont utilisées à la place de, ou conjointement aux matières fournies par Clorox Europe Ltd, il en va de la responsabilité du client de s'assurer que toutes les informations techniques et autres concernant ces matières, sont fournies par le fabricant ou le nisseur. Clorox Europe Ltd décline toute responsabilité pour les données contenues dans ce document et qui peuvent être utilisées dans des conditions qui sont hors de notre contrôle, et dans des situations que nous ne connaissons pas. L'information contenue dans ce document est fournie à la condition que le client et utilisateur du produit détermine lui-même l'applicabilité du produit à l'usage auquel il le destine.